



Le tambour de Villy



Le mot du Maire

L'an passé, je vous parlais d'une année 2020, qui se terminait catastrophique tant en France qu'au niveau mondial. Pas mieux en 2021, on peut même ajouter dans le Chablisien, puisqu'avec les gelées d'avril, et les giboulées de grêle de mai, nous en avons eu 3 dans la journée du 19, la récolte n'a pas été formidable, et n'en déplaît à certains, toute notre région en souffre. Est-ce que le pire est derrière nous ? Bien malin celui qui pourra le dire, mais essayons tout de même d'être optimiste.

Dans notre commune, les travaux prévus et promis ont enfin repris. Cette année écoulée, une bonne partie de la rue Saint-Étienne, côté impair a eu les trottoirs refaits, nous devrions poursuivre cette année, évidemment ce sont les finances qui décideront. Les travaux attendus depuis 2018 dans le cimetière, ont été réalisés ce début janvier, comme quoi tout fini par arriver. Nous disposons d'une quinzaine de places supplémentaires, mais je ne pense pas que beaucoup d'entre nous soient pressés de les occuper.

En plus des trottoirs à terminer en béton désactivé, nous devons penser à revoir l'état de nos routes, chemin de Beines et chemin de Seignelay en particulier, de même que plusieurs chemins ruraux qui finissent, pour certains, à être plutôt en mauvais état. D'aucuns pensent en conseil municipal, qu'il serait bon d'installer au-dessus de la place un mini-stade pour nos jeunes enfants, c'est peut-être une bonne idée, mais en avons-nous réellement les moyens ? Si nous pouvons être subventionnés à 80 %, pourquoi pas ? Mais nous ne sommes pas en zone prioritaire, et nous n'avons pas d'école. Des dossiers seront tout de même déposés auprès des autorités compétentes, qui ne lente pas ou ne fait pas, n'a rien.

Cette année 2022 sera une année « électorale », en effet nous serons appelés aux urnes les 10 et 24 avril, pour les Présidentielles, et les 12 et 19 juin pour les Législatives. Mais si vous n'avez pas noté les dates, vous avez quand même dû en entendre parler.

Pour votre information, au 1^{er} janvier, nous sommes 112 habitants.

Pour la deuxième année il n'y a pas eu de galettes des rois, ni de présentations des vœux, la faute à ce maudit COVID, qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Comme vous je ne suis pas devin. On peut espérer en ce début d'année que les gens, non vaccinés, seront plus raisonnables et responsables, et qu'au nom de leur liberté, ils ne sacrifieront pas la liberté des autres.

Et je terminerai mes propos, comme l'année dernière : Prenez soin de vous, Portez-vous bien.

Jean Marie FROMONOT

SOMMAIRE

- ◎ **Bienvenue aux nouveaux arrivants**
- ◎ **Situation budgétaire – finances**
- ◎ **Infos diverses et pratiques**
- ◎ **Stationnement**
- ◎ **Galette des Rois**
- ◎ **Commémoration 8 mai**
- ◎ **Commémoration 11 novembre**
- ◎ **14 juillet**
- ◎ **Marathon de Chablis**
- ◎ **Plan de Prévention des Risques**
- ◎ **Travaux**
- ◎ **Repas des chasseurs**
- ◎ **Collecte des ordures ménagère**
- ◎ **Méthaniseur**
- ◎ **Gaz de ville**
- ◎ **Energie électrique**
- ◎ **Pluviométrie**
- ◎ **ADMR**
- ◎ **Comptes rendus de conseil municipal**

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Mme CHENEAU Stéphanie et M LEYS Jérémie	Au 4 rue de la Genillotte
Mme Mélanie LAFFAY et Mme Marina SIRISAK	Au 1 rue de la Gilberde
Mme MICHAUT Mégane	Au 3 rue Marie Adeline
Mme et M BARTCZAC	Au 2 rue de la Genillotte
Mme CORNILLON Kelly et ses enfants	Au 8 rue Saint-Etienne
Mme CHEVILLOTTE Solène et M MOCQUART Damien et leurs enfants	Au 5 rue Chantoiseaux
M BAILLY Wilfrid	Au 19 rue St Etienne
M AUBRAT Thomas	Au 3 rue de la Genillotte

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une longue et agréable existence dans notre modeste communauté.

Naissances

Charles COLLET le 9 octobre 2021

Clémence MOCQUART le 15 octobre 2021

La municipalité souhaite la bienvenue à ces jeunes villacois à qui nous souhaitons une longue et heureuse existence dans notre village

Décès

Enzo SERIO le 26 mars 2021
Conseiller municipal de 2008 à 2014

La municipalité présente toutes ses condoléances à la famille.

Situation budgétaire – finances

	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES			TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		TAXES DIVERSES	COMPENSATION ETAT	DIVERSES		
2012	85 823 €	90 690 €	22 485 €	10 805 €	123 980 €	94 850 €
2013	84 448 €	93 244 €	21 935 €	10 490 €	125 669 €	88 629 €
2014	92 406 €	94 010 €	17 578 €	12 497 €	124 085 €	7 900 €
2015	104 495 €	97 634 €	14 390 €	13 214 €	125 238 €	21 046 €
2016	107 572 €	95 538 €	11 271 €	10 894 €	117 703 €	0 €
2017	99 957 €	107 533 €	8 754 €	8 921 €	125 208 €	0 €
2018	92 711 €	110 699 €	6 176 €	11 442 €	128 297 €	0 €
2019	102 393 €	114 166 €	6 586 €	12 222 €	132 974 €	112 357 €
2020	96 162 €	117 831 €	6 664 €	11 044 €	135 539 €	6 450 €
2021	93 624 €	128 336 €	6 571 €	9 162 €	144 069 €	46 753 €

COMMENTAIRES

FONCTIONNEMENT

L'excédent 2021, de 50 445 €, est à modérer par le règlement :

- Des travaux du cimetière prévus en 2021 mais réalisés début janvier 2022.
- Des travaux faits sur le vieux chemin en 2021 mais payés en 2022.

Le reste aidera à financer les travaux qui seront mis au budget investissements 2022.

INVESTISSEMENTS

- Trottoirs côté impair de la Rue St Etienne. Notre demande de subventions n'ayant pas été retenue ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.
- Changement du photocopieur du secrétariat et de la chaudière pour le chauffage des locaux de la mairie.
- Achats de panneaux de signalisation.

INFOS diverses et pratiques

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeports et cartes d'identité

La mairie habilitée la plus proche est celle de Chablis. Consultez les heures d'ouverture, et prenez rendez-vous afin d'éviter tout déplacement inutile.

En cas de perte de ces deux pièces, il faut se rendre sur le site <https://ants.gouv.fr> afin de faire toutes les démarches.

Démarches administratives en ligne : sur le site internet de la commune, dans l'onglet mairie, cliquez sur démarches administratives pour avoir accès à tous ces services.

Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition aux heures de permanence pour vous conseiller et vous fournir les documents dont vous avez besoin, dans le cadre d'un contact humain indispensable dans nos petites communes rurales.

Ordures ménagères mardi matin et mercredi matin (voir article spécifique)



Jours fériés : Vous trouverez le calendrier des levées dans ce bulletin.

Pour éviter toute dispersion des déchets sur la voie publique, prière de mettre vos sacs dans un bac roulant.

Le nettoyage des débris jonchant les rues n'entre pas dans les attributions du personnel communautaire ou municipal.
Merci.

Défibrillateur

L'appareil va se trouver dans le couloir de la Mairie avec les instructions sur le mur extérieur.

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné à recevoir uniquement le verre, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites.



Déchetterie de Maligny

Lundi et mardi de 8h30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Déchetterie de Chablis

Lundi et mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Recensement militaire

Démarche à effectuer en mairie le mois du 16^{ème} anniversaire du jeune.
Document important pour passer le permis de conduire ainsi que tous les examens scolaires à partir du Baccalauréat

Prêt de mobilier communal

Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.



Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>



Page Facebook : [fb.me/Mairiedevilly](https://www.facebook.com/fb.me/Mairiedevilly)

Caveau municipal



Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 100 €
Caution : 200 €

Cinéma



Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis

5,50€ la place - 4€ pour les moins de 14 ans.

Pour tous renseignements complémentaires, consultez régulièrement le site Internet de votre commune préférée.

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations.

Les produits chimiques et/ou serviettes pas toujours très hygiéniques, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants

Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende (voir arrêté dans le Tambour 2019). Plusieurs cas d'agressions dans certaines communes à l'encontre de piétons ou de jeunes attendant leur bus scolaire, ont conduit les maires à porter plainte.



Stationnement

La mairie rappelle aux automobilistes que le stationnement est interdit rue de la Génillotte côté impair.

Certains véhicules garés dans cette rue de façon anarchique gênent le passage de voitures et surtout d'engins agricoles et viticoles.

Les autres rues n'étant pas réglementées, les usagers sont invités à se garer de façon à ne pas entraver la circulation.

Merci pour le bien de tous.



Inscription sur les listes électorales

Cela se fait en mairie du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf les années d'élections 5 semaines avant le 1^{er} tour.

Travaux

Toute installation empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une permission de voirie à demander en mairie. Une déclaration préalable, voire demande de permis de construire, doit être remplie pour toute modification de façade (ouverture de portes, fenêtres, portails, etc.)

Par ailleurs, le stationnement sur la voie publique de véhicule d'entreprise effectuant des travaux chez les riverains doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

Cette démarche doit être à l'initiative de l'entrepreneur.

Gym volontaire

A l'attention de celles et ceux qui souhaitent se maintenir en forme.

Des cours de gymnastique sont donnés par une professeure du PLPB (Patronage Laïque Paul Bert) d'Auxerre tous les vendredis de 10h à 11h dans la salle Lafarge de la mairie de Maligny.

Pour tout renseignement, contacter la mairie de Maligny au 03 86 47 44 91.

Eau potable



Les analyses de l'eau sont affichées au panneau municipal.

Fibre optique

Le village doit être équipé de ce réseau numérique au cours du 2^{ème} trimestre 2022. Vous serez informés en temps et en heure.

Bus France Service

Le Bus France Services s'inscrit dans une démarche complémentaire de celle des Maisons France Services et des Maisons de Services au Public. A son bord, deux agents spécifiquement formés afin de répondre aux demandes d'informations relatives à la vie quotidienne et aideront les usagers dans leurs démarches administratives telles que la constitution du dossier de retraite ou de carte grise, de dossier d'indemnisation chômage...). Ce service est proposé sur les communes de :

- CARISEY : Le 1^{er} mardi de chaque mois (après-midi)
- CHABLIS : Le 3^{ème} lundi de chaque mois (matin)
- DEUX RIVIERES : Le 3^{ème} mardi du mois (après-midi)
- FLOGNY LA CHAPELLE : 1^{er} mardi du mois (matin)
- LIGNY-LE-CHATEL : Le 3^{ème} mercredi du mois (matin)
- MONTIGNY LA RESLE : Le 3^{ème} mercredi du mois (après-midi)
- PONTIGNY : Le 3^{ème} lundi du mois (après-midi)



LE BUS DES SERVICES PUBLICS DE L'YONNE
sur votre territoire

- 1 Une accessibilité des services publics dans notre commune
- 2 10 partenaires nationaux de l'État réunis dans le même lieu
- 3 Un accompagnement privilégié lors de vos démarches administratives

Circulation

Depuis le mois de septembre dernier, la rue de la Genillotte est limitée à 30 km/h sur toute sa longueur, c'est-à-dire à partir de l'angle de la rue St Etienne jusqu'au n° 14 compris (chai Bachelier)

Cette décision fait suite à des constats répétés de vitesse excessive dans cette rue, ce qui provoque des nuisances de toutes sortes aux riverains et des risques d'accident.

Stationnement

Rappelons, à cette occasion, pour la énième fois, que le stationnement dans cette rue est interdit côté impair sur 300m.

Cette interdiction est justifiée par le tracé très irrégulier de cette voie ; où la présence de véhicules mal garés empêche les engins agricoles de circuler facilement.

Dans le même registre, nous précisons que le stationnement sur les trottoirs constitue une infraction au Code de la route, en ce sens où il fait obstacle à la circulation des piétons.

Par ailleurs, il a été constaté à plusieurs reprises, le non-respect du sens de circulation existant dans le village, à savoir :

- la rue Tant qu'un quart est en sens interdit pour remonter en direction de la rue de la Genillotte
- La rue Chantoiseaux est en sens interdit entre la rue de la Fontaine (le long du ru) et la rue de la Genillotte.

Ces règles sont valables pour tout le monde, riverains ou non.

Il est donc fait appel au bon sens et au civisme de chacun pour respecter ces règles élémentaires de la vie courante nécessaires au bien être de nos concitoyens, et éviter ainsi à avoir recours à des mesures répressives.

Environnement

Un bel exemple de civisme !

Emplacement normalement réservé à de la terre végétale mise à disposition des habitants !

Les encombrants, les gravats, les ordures ménagères et les équipements électroménagers hors d'usage sont à déposer à la déchetterie.



Voeux du Maire

Encore une fois, il n'y a pas eu les voeux du Maire et la galette des rois. Espérant que la crise sanitaire disparaisse afin de reprendre nos habitudes de début d'année.

Meilleurs Vœux

Commemoration du 8 mai

Pour la deuxième année consécutive, cette commémoration s'est déroulée à huis clos pour cause de crise sanitaire.

L'occasion était pourtant donnée de réparer un oubli en rendant hommage à un enfant du pays, en la personne de Paul MAUGRAS, résistant né en 1913 et assassiné par les allemands en Août 1944 à seulement 31 ans.



Une stèle est érigée à sa mémoire avec trois de ses camarades de combat à l'intersection de la déviation entre les vignes de Grenouille et le rond point de Milly/Poinchy.

Adolphe BORNET né en 1888 mort pendant la guerre de 14-18 (image ci-contre).



Commemoration du 11 novembre

Après deux années de pause sanitaire, l'hommage rendu aux victimes de la grande guerre a repris ses droits comme avant la crise, à Villy.



Une petite vingtaine de personnes dont trois enfants a assisté à cette cérémonie au cours de laquelle le maire a lu le discours de la ministre déléguée aux anciens combattants.

Les noms et grade des militaires tués en opération pendant les deux dernières années ont été cités à l'issue de ce discours.

Après le dépôt de gerbe et la minute de silence, la cérémonie s'est prolongée avec le traditionnel vin d'honneur offert par la Mairie.

14 juillet

Une histoire d'eau !

Cet anniversaire de la prise de la Bastille aura été bien arrosé !

Le temps relativement clément de la veille a laissé place à un régime pluvieux tout au long de la journée de ce 14 juillet, remettant en cause toute l'organisation initialement prévue.

Vin d'honneur dehors, repas dans la cour à l'abri des morsures du soleil sous une tenture, concours de pétanque avec remise des lots et apéro du soir : tout cela hors de question avec de tels caprices de la météo !

Le vin d'honneur offert par la mairie s'est tenu au sec dans la grange communale avec sa bonne humeur habituelle, et les inscrits au repas (une soixantaine) sont descendus au niveau inférieur dans la salle du caveau municipal comme en hiver.

Toujours dans cette ambiance chaleureuse qui caractérise ce genre de retrouvailles à Villy.

Entrées préparées par quelques villacois(es), cochons de lait rôtis à la perfection par Mario, frites croustillantes à souhait grâce à Aurélie, fromages locaux, tartelettes, ont fait le bonheur unanime des convives.

Satisfaction exprimée à plusieurs reprises par l'hymne local, le fameux ban bourguignon !

Le concours de pétanque s'est transformé en une rencontre disputée par quelques irréductibles, que l'eau, même sous forme de pluie, n'effraie pas !

Journée bien sympathique donc, que l'on doit à la commission Cadre de Vie pilotée par Aurélie.

En souhaitant que 2022 se déroulera sous de meilleurs auspices.



UNE AVENTURE AU COEUR DU VIGNOBLE DE MARATHON CHABLIS

En ce samedi 22 octobre, la crise sanitaire nous a laissé un peu de répit pour voir cette épreuve suite au report de l'an passé. Le marathon et le semi-marathon de Chablis est passé, comme pour la première édition, au carrefour de la Chapelle-Vaupelteigne/Sous Montsabot pour prendre la direction de Maligny. Les supporters étaient au rendez-vous pour encourager les participants sous une température un peu fraîche mais le soleil était présent.



Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation

Le 13 octobre 2021, une réunion était organisée par le responsable de l'unité Risque Naturel et le chargé de projet de la Direction Départementale du Territoire (DDT) avec un responsable du Syndicat du bassin du Serein à la mairie de Villy. Le thème qui est présenté concerne la révision du plan de prévention des risques de ruissellement du Chablisien. Chaque commune a ou va avoir ce type de réunion afin de recueillir les ressentis et les modifications éventuelles des cartes d'aléas climatiques.

Les vignerons exploitants sur le finage et les habitants étaient invités à participer afin de connaître les tenants et aboutissants du plan de prévention des risques en cours de mise à jour.

Les animateurs ont présenté une cartographie de l'état des lieux classée par couleur selon le degré du risque. Il y a une étude en cours sur le ruissellement et le comportement des pluies par le Bureau de Recherche Géologiques et Minières.

Le représentant du syndicat du bassin du Serein nous fait un état des lieux. La superficie du bassin est de 1365 km² avec un peu plus de 900 km linéaires de voie d'eau. Il y a 30 000 habitants sur les 11 Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales. Il nous explique le rôle du syndicat qui est la gestion et la préservation du bassin tout en mettant en œuvre une continuité écologique.

La carte des risques naturels a été établie par les techniciens de la DDT par croisement de plusieurs données notamment par le modèle MESALES (Méthode d'Evaluation Spatiales de l'ALéa Erosion des Sols). Il a été proposé aux gens présents de faire parvenir leurs remarques et suggestions afin d'aboutir au début 2022 à un schéma définitif susceptible de répondre aux enjeux techniques, économiques et écologiques.

Enfin, une fois le plan validé, il sera signé par le Préfet, devenant acte exécutoire.

Les techniciens de la DDT ont classé le village en zone inondable dans sa globalité. Le Maire a demandé que seuls les secteurs concernés conservent ce classement.

Affaire à suivre...

Pour celles et ceux qui veulent approfondir le sujet, il y a plusieurs sites à voir :

www.ecologie.gouv.fr (site du ministère de l'Ecologie)

www.yonne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-Territoires-DDT (site de la DDT de l'Yonne)

www.bassin-serein.fr (site du syndicat du bassin du serein)

www.brgm.fr (site du Bureau de Recherche Géologiques et Minières, service géologique national)



TRAVAUX

Trois chantiers importants étaient programmés pour 2021

- L'entrée du vieux chemin de Lignorelles qui s'était considérablement dégradée, a été remise en état par le service travaux de la Communauté de Communes.

Un ralentisseur a été inclus dans le revêtement afin de calmer les ardeurs des conducteurs trop pressés.

Cette voie qui n'est accessible qu'aux riverains, est bordée de maisons dont les occupants n'ont pas à subir les nuisances dues à ces excès de vitesse (poussière, projection de cailloux, bruit...)

Il est demandé aux utilisateurs de limiter leur allure.

- Les trottoirs de la rue St Etienne ont été remis à neuf côté impair en béton désactivé à partir de la Place St Vincent jusqu'au carrefour de la route de La Chapelle.



Cadre de vie - Vie associative

La commission cadre de vie n'a pas pu organiser la réunion publique en 2021 à cause des restrictions sanitaires. Elle est reportée pour cette année, dès que les protocoles du moment s'allégeront nous vous informerons.

Les commandes de composteurs et bacs pour les ordures ménagères sont victime de leur succès, car le fournisseur s'est trouvé en rupture de stock. La situation devrait se régulariser en ce début d'année. Les personnes concernées seront prévenues par voie informatique ou courrier.

Dimanche 6 mars, le circuit de motocross va vrombir. Une manche du championnat régional de motocross est organisée. Pour plus de renseignements, vous pouvez aller voir la page Facebook de l'association (<https://fr-fr.facebook.com/motosportsnature/>).

Chasse

A Villy, la chasse est gérée par le Conseil municipal, statut unique dans le département. Le Maire est le président, lequel délègue l'organisation et l'application du règlement à une actionnaire du village en la personne de Brigitte Di Blas, 2 rue Tant Qu'un Quart.

Prix des actions : 100 € pour les résidents, 200 pour les extérieurs, 10 pour les invités à partir du dimanche suivant la fermeture du lièvre.

La pratique suit les dates et heures fixées par la préfecture.

Plaine : un lièvre par actionnaire par jour de chasse autorisé.

Gros gibier : battue le samedi matin. 6 bagues de sanglier et 4 de chevreuil.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme Di Blas.

Repas des chasseurs

La chasse n'était pas encore ouverte ce samedi 18 septembre, et pourtant les adeptes de cette pratique ayant choisi notre beau territoire pour s'y adonner, se sont retrouvés dans la cour de la mairie autour d'un mouton (et non d'un sanglier) embroché au-dessus d'un tas de braises.

Autrement dit un méchoui

Une trentaine de convives comprenant actionnaires, leurs familles et amis ont pu partager ce moment de convivialité dans un contexte où tout le monde en avait bien besoin.

La journée s'est achevée sur une partie de boules au cours de laquelle les tirs n'ont pas dû manquer !



Collecte des ordures ménagères

Il y a deux semaines ou il faudra faire attention, c'est identifié en rouge avec un point d'exclamation dans un triangle.

Calendrier de collecte 2022

Communes de : LA CHAPPELLE-MARTELLE, LIGNOUILLES, MAUGRY, VILLY

PENSEZ À SORTIR VOS BACS DU SACS LA VEILLE AU SOIR

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 JOURNÉE	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
2 2	2 2	2 2	2 2	2 2	2 2
3 3	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3
4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4
5 5	5 5	5 5	5 5	5 5	5 5
6 6	6 6	6 6	6 6	6 6	6 6
7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7
8 8	8 8	8 8	8 8	8 8	8 8
9 9	9 9	9 9	9 9	9 9	9 9
10 10	10 10	10 10	10 10	10 10	10 10
11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11
12 12	12 12	12 12	12 12	12 12	12 12
13 13	13 13	13 13	13 13	13 13	13 13
14 14	14 14	14 14	14 14	14 14	14 14
15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15
16 16	16 16	16 16	16 16	16 16	16 16
17 17	17 17	17 17	17 17	17 17	17 17
18 18	18 18	18 18	18 18	18 18	18 18
19 19	19 19	19 19	19 19	19 19	19 19
20 20	20 20	20 20	20 20	20 20	20 20
21 21	21 21	21 21	21 21	21 21	21 21
22 22	22 22	22 22	22 22	22 22	22 22
23 23	23 23	23 23	23 23	23 23	23 23
24 24	24 24	24 24	24 24	24 24	24 24
25 25	25 25	25 25	25 25	25 25	25 25
26 26	26 26	26 26	26 26	26 26	26 26
27 27	27 27	27 27	27 27	27 27	27 27
28 28	28 28	28 28	28 28	28 28	28 28
29 29	29 29	29 29	29 29	29 29	29 29
30 30	30 30	30 30	30 30	30 30	30 30
31 31	31 31	31 31	31 31	31 31	31 31

■ Bac ordures ménagères
 ■ Bac jaune
 ⚠ ATTENTION aux jours fériés

DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! EN VRAC

Emballages en plastique, verre, métal, papier.

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE !
 Appareils, cartons légers, meubles, pneus, jouets, sacs.

CHABLIS VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Calendrier de collecte 2022

Communes de : LA CHAPPELLE-MARTELLE, LIGNOUILLES, MAUGRY, VILLY

PENSEZ À SORTIR VOS BACS DU SACS LA VEILLE AU SOIR

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 JOURNÉE	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
2 2	2 2	2 2	2 2	2 2	2 2
3 3	3 3	3 3	3 3	3 3	3 3
4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4
5 5	5 5	5 5	5 5	5 5	5 5
6 6	6 6	6 6	6 6	6 6	6 6
7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7
8 8	8 8	8 8	8 8	8 8	8 8
9 9	9 9	9 9	9 9	9 9	9 9
10 10	10 10	10 10	10 10	10 10	10 10
11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11
12 12	12 12	12 12	12 12	12 12	12 12
13 13	13 13	13 13	13 13	13 13	13 13
14 14	14 14	14 14	14 14	14 14	14 14
15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15
16 16	16 16	16 16	16 16	16 16	16 16
17 17	17 17	17 17	17 17	17 17	17 17
18 18	18 18	18 18	18 18	18 18	18 18
19 19	19 19	19 19	19 19	19 19	19 19
20 20	20 20	20 20	20 20	20 20	20 20
21 21	21 21	21 21	21 21	21 21	21 21
22 22	22 22	22 22	22 22	22 22	22 22
23 23	23 23	23 23	23 23	23 23	23 23
24 24	24 24	24 24	24 24	24 24	24 24
25 25	25 25	25 25	25 25	25 25	25 25
26 26	26 26	26 26	26 26	26 26	26 26
27 27	27 27	27 27	27 27	27 27	27 27
28 28	28 28	28 28	28 28	28 28	28 28
29 29	29 29	29 29	29 29	29 29	29 29
30 30	30 30	30 30	30 30	30 30	30 30
31 31	31 31	31 31	31 31	31 31	31 31

■ Bac ordures ménagères
 ■ Bac jaune
 ⚠ ATTENTION aux jours fériés

DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! EN VRAC

Emballages en plastique, verre, métal, papier.

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE !
 Appareils, cartons légers, meubles, pneus, jouets, sacs.

CHABLIS VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Méthaniseur de Germigny-Saint-Florentin

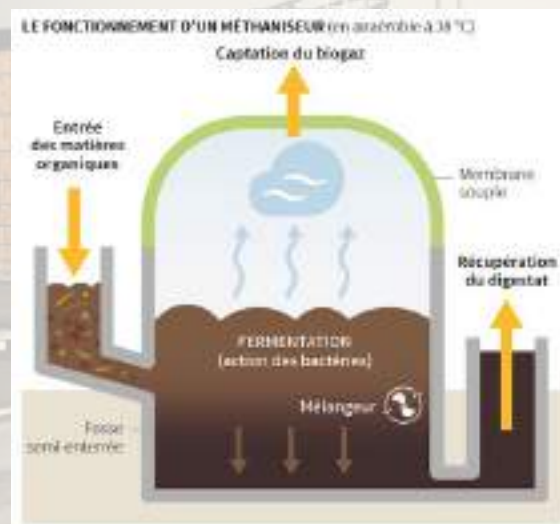
Sur invitation du service Collectivités locales de Grdf, les deux adjoints représentant la commune de Villy ont fait la visite de ce site pour le moins exceptionnel composé de deux gigantesques citernes de 4 000 m³ chacune, qui ont pour but d'injecter du méthane dans le réseau de gaz naturel.

Vous pouvez voir les dômes de ces installations en pin qui s'intègrent parfaitement dans le paysage bordant la route reliant St Florentin à Germigny.

Par le biais de conventions passées avec des agriculteurs locaux, la station produit cette énergie uniquement à base de graminées fauchées dans des prairies dont c'est l'unique vocation.

A l'issue du processus de fermentation, le résidu communément appelé digestat, est réutilisé comme engrais, bouclant ainsi en un cercle vertueux cette chaîne écologique.

On peut donc parler dans ces conditions, « d'énergie verte »



Le village est alimenté en gaz de ville dans toutes les rues sauf rue de la Gilberde, rue Marie Adeline et rue Traversière.

Pour les voies non desservies, il convient d'étudier la distance entre le point de livraison et le réseau le plus proche.

Un branchement ne doit pas excéder 35 m.

Coût approximatif du branchement : 500 €

Pour les personnes intéressées, la marche à suivre est la suivante :

1) Choisir son fournisseur (Engie ou autre)

2) Se renseigner des démarches auprès de son installateur agréé PGN (Professionnel Gaz Naturel) de préférence.

Ou contacter les services de GRDF au 03 86 48 51 00 ou à la Mairie aux heures de permanence

RAPPEL

En cas d'incident ou de danger imminent

Appeler le N° tel Urgence : 08 00 47 33 33 (service et appel gratuit)

Service de suivi de consommation grdf.fr/monespace

Vous pouvez :

Accéder quand vous le souhaitez à vos données quotidiennes de consommation de gaz naturel.

Choisir de donner accès à ces données à votre fournisseur ou à des sociétés de conseil pour qu'il vous proposent des services de maîtrise de l'énergie.

Fixer un niveau indicatif mensuel de consommation. Vous recevrez un mail ou un sms en cas de dépassement.

Comparer vos consommations à celle de profils similaires au vôtre pour mieux vous situer.

Consulter vos données historisées pour vous permettre de mieux suivre votre consommation de gaz naturel dans le temps.

Le relevé est effectué automatiquement. Vous n'avez plus besoin de vous rendre disponible pour accueillir le technicien.

Mieux gérer votre consommation de gaz naturel

1. En consultant vos données quotidiennes, vous pouvez mieux comprendre et agir sur vos consommations.

2. Cela peut concerner aussi bien vos choix de chauffage ou d'isolation, que votre consommation d'eau chaude ou encore les modes de cuisson.

3. Eco-geste, rénovation : des solutions existent pour vous permettre de moins consommer

Energie électrique

Comment s'y retrouver dans la jungle de ces organisations complexes ?

Le consommateur d'aujourd'hui se trouve complètement désorienté face au système qui régit le marché de l'énergie.

Autrefois habitué à n'avoir qu'un seul interlocuteur, EDF/GDF en l'occurrence, il se retrouve face à moult organismes aussi divers que variés dont il n'arrive pas à différencier les compétences.

Vous appelez Enedis pour un branchement électrique, on vous répond : choisissez d'abord votre fournisseur, vous appelez EDF (si vous l'avez choisi comme fournisseur) pour accepter le devis, on vous dit « adressez-vous à Enedis ! »

Pas simple pour le commun des mortels !

Un minimum d'explications s'impose.

EDF et GDF étaient depuis 1946 des EPIC (Entreprises Publiques à caractère Industriel et Commercial) qui disposaient d'un monopole, et qui géraient les affaires de la production jusqu'à la distribution chez l'utilisateur, qui n'était pas encore un client.

En 2004, le gouvernement transforme le statut de ces opérateurs en sociétés anonymes de type privé afin de se mettre en règle vis-à-vis de la concurrence dite « **libre et non faussée** » censée faire baisser les prix.

Au fil du temps, leurs missions éclatent en 3 secteurs : la production et le transport baptisé RTE (haute tension) et la distribution nommée Erdf puis Enedis, ces deux derniers étant des filiales d'EDF.

En gaz, scénario à peu près similaire avec GRDF pour la distribution.

Gaz de France, quant à lui, a perdu son identité en se faisant absorber par Engie.

Enedis et GRDF conservent leur monopole en matière de distribution et de maintenance du réseau.

Donc, pour la partie commerciale et facturation, s'adresser au fournisseur de votre choix.

Pour les branchements et les divers travaux relatifs à votre installation (comptage, puissance...), s'adresser à Enedis ou GRDF, quel que soit le fournisseur.

Maintenant que vous avez bien avalé ce plat indigeste, voilà que nos dirigeants veulent rebattre les cartes avec deux projets de grande ampleur : **Hercule pour l'électricité** et **Clamadieu** pour le gaz.

Hercule classerait EDF en trois catégories : EDF bleu, EDF vert et EDF Azur

EDF bleu, on retrouverait les domaines déficitaires tels que le nucléaire dont les centrales vieillissantes doivent faire l'objet d'un vaste plan de maintenance et de rénovation dénommé le **Grand Carénage** et la construction des réacteurs de type EPR. RTE (Réseau de Transport Electrique) serait inclus dans cette structure.

Il serait repris sous la coupe de l'État qui en assurerait le poids financier.

EDF vert, qui comprendrait Enedis, les énergies renouvelables, filiales jugées rentables, ouvrirait son capital à la concurrence.

EDF Azur, filiale d'EDF, aurait en charge certains barrages hydrauliques.

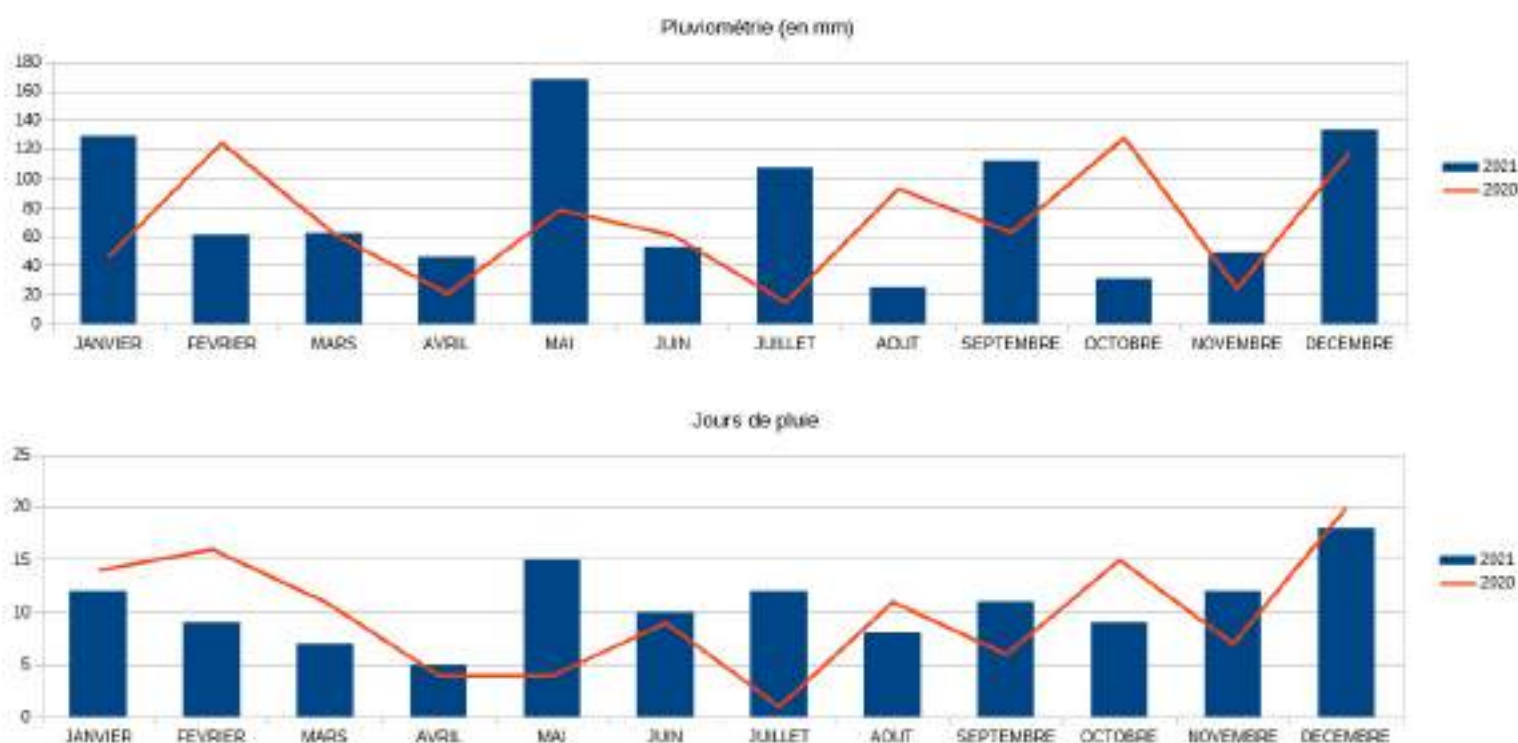
Le plan Clamadieu ferait subir le même sort aux abonnés du gaz selon un scénario identique à celui de son rival.

Ces projets dont le coût serait inévitablement répercuté sur le porte-monnaie des contribuables et des « clients », sont vivement contestés par les organisations syndicales et de nombreuses personnalités du monde politique.

PLUVIOMÉTRIE DE L'ANNÉE

	2021				2020			Ecart Millimètres
	Nombre de Jours de neige	Nombre de Jours de gelée	Pluviométrie en millimètres	Nombre de jours pluie	Nombre de Jours de Gelée	Pluviométrie en millimètres	Nombre de jours Pluie	
JANVIER	2	13	129	12	5	46,5	14	+ 82,50
FEVRIER	2	9	61,5	9	11	124,5	16	- 63,00
MARS		16	62,5	7	5	62	11	+ 0,50
AVRIL		8	46	5		21	4	+ 25,00
MAI (1)		1	168	15		78,5	4	+ 89,50
JUIN			53	10		61	9	- 8,00
JUILLET			107	12		15	1	+ 92,00
AOUT			25	8		93	11	- 68,00
SEPTEMBRE			112	11		63	6	+ 49,00
OCTOBRE			31	9		128	15	- 97,00
NOVEMBRE		4	49	12	3	24,5	7	+ 24,50
DECEMBRE		8	133	18	2	118	20	+ 15,00
TOTAL	4	59	977	128	26	835	118	+ 142,00

MAI (1) : 2 jours avec des giboulées de grêle : le 19 (avec 3 dans la journée) et le 24





Association d'aide à domicile de Ligny et ses environs

L'ADMR a pour vocation d'aider les familles et les personnes à bien vivre chez elles, tout au long de leur vie. Elle s'appuie sur des valeurs humanistes : respecter la personne, être au plus près d'elle et de ses attentes.

Le respect des personnes :

L'ADMR s'engage à respecter la liberté, le mode de vie et les attentes de chacun. Elle garantit la discrétion des responsables et des intervenants et la confidentialité de l'ensemble des informations.

L'intervention individualisée :

Elle est adaptée à chacune des personnes en fonction de ses besoins et ses attentes.

L'ADMR s'engage à prendre en compte les attentes des personnes, à réaliser une évaluation personnalisée des besoins à domicile, à la maison des services ou par téléphone selon les cas et établir une proposition avant toute intervention à domicile (sauf cas d'urgence). Une proposition sur mesure est donc délivrée et réajustée périodiquement ou à la demande du client.

La maison des services est une véritable boutique, où le client est accueilli et guidé dans un univers de services bien identifiés. Dans une maison de service le client peut s'informer, être conseillé et obtenir un devis : à sa disposition, des personnes compétentes et une riche documentation pour l'aider à choisir l'offre de service qui lui correspond le mieux.

Recrutement : Pour assurer la continuité de nos services nous avons besoin de recruter régulièrement des aides à domicile. Nous formons les candidats par le biais du tutorat avec des salariées confirmées, et par des formations adaptées. N'hésitez pas à déposer votre CV à la maison des services

L'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie :

SERVICES ET SOINS aux SENIORS

ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP

- Maintien à domicile des personnes fragilisées,
- aide à la toilette, accompagnement social
- Aide aux personnes handicapées
- Aide aux aidants
- ,Ménage, repassage,
- Préparation des repas, courses,
- Transports accompagnés,
- Service de téléassistance 24h/24 et 7 jours/7.

ENFANCE et PARENTALITE

- Garde d'enfants à domicile,
- aide aux familles (naissance, grossesse,...),

ENTRETIEN de la MAISON

Ménage, repassage

POUR TOUS : Notre service de PETITS TRAVAUX de BRICOLAGE et de JARDINAGE

L'ADMR est certifiée NF SERVICES A LA PERSONNE. Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.



Permanences : Lundi, Mercredi, Vendredi 9 à 12h30 et 14 à 17 h
29 Bis Grande Rue 89144 LIGNY LE CHATEL
Tel : 03 86 98 01 41 Mail : mdsigny@fede89.admr.org



Comptes rendus de conseil municipal



COMMUNE DE VILLY



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 11 02 2021

Présents :

Mmes Marie BLONDEL, Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER

Absents excusés : Andrée POITOUT (pouvoir à Jean-Marie FROMONOT), Nicolas MAITRET

La séance est ouverte à 20 heures

Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT

1) Compte rendu de la séance du 20 octobre 2020

Approuvé à l'unanimité.

2) Point finances 2020

		Prévu	Réalisé	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	134 727 €	96 161,61 €	Excédant de 39 376,51 €
	Recettes	134 727 €	135 538,12 €	
Investissement	Dépenses	83 896 €	25 570,98 € + 15 445,59 (déficit 2019)	Déficit de 6 374,48 €
	Recettes	83 896 €	34 642,09 €	

Cela représente au total un excédent de 33 002,03 €. Nous n'avons pas encore récupéré la TVA sur l'année 2020 et qui représente un peu plus de 18 000 €.

Les travaux de réfection des trottoirs et du cimetière qui n'ont pas été exécutés sur 2020. Ils sont reportés sur 2021.

Nous avons reçu une proposition de l'entreprise MILLOT Reprographie concernant le photocopieur. Cela arrive au bon moment, afin de faciliter les opérations administratives de notre secrétaire. La proposition du changement du photocopieur est approuvée, nous l'inscrirons au budget 2021 lors de la prochaine réunion de la commission finance.

3) Création de poste

Pour tenir compte de l'évolution du poste et des missions assurées, il est proposé la suppression du poste de rédacteur. Un poste de rédacteur principal est créé au 1^{er} avril prochain.

4) Le 15 à Auxerre

A la demande du SDIS le conseil municipal apporte son soutien pour le maintien du centre d'appel sur le département.

5) Indemnités des élus

Monsieur le maire propose la même augmentation trimestrielle pour les élus que l'an passé, c'est-à-dire 100 € pour le maire et 50 € pour chaque adjoint. Les augmentations sont approuvées et seront inscrites au budget 2021. Ces indemnités restent inférieures d'environ 30 % aux montants recommandés.

6) Questions et informations diverses

- Les 1^{er} et 15 mars, la commission finance va se réunir. Le prochain conseil municipal est prévu le 29 mars.
- Jacqueline FROMONOT demande où en est Fabien concernant son départ. Bernard LECUILLER nous dit qu'il est toujours en recherche d'un nouveau poste. Jean-Marie FROMONOT nous annonce que la commune de LIGNORELLES est intéressée pour continuer le mi-temps entre nos deux communes pour le remplacement de l'employé communal.
- Les bacs jaunes sont arrivés et vont être prochainement distribués. Les habitants seront conviés sur deux ou trois dates à venir à la mairie pour récupérer leur bac jaune et recevoir quelques instructions.
- Le journal de la commune est en fin de construction, Joël CANTON demande à l'ensemble du conseil une petite idée pour la 4^e de couverture. Jean-Marie FROMONOT propose de faire une récapitulation en photos des meilleurs moments de l'année. Bernard LECUILLER annonce qu'il faut prévoir 70 exemplaires pour la distribution.
- Bernard LECUILLER annonce le devis des travaux par la communauté de commune entrée du vieux chemin de TONNERRE à MONTFORT et la rue St Etienne. Ils seront d'environ 4 000 € à voir pour inscription au budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 12/04/2021**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard
LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absents : Aurélie MAYORA (excusée), Marie BLONDEL

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 11/02/2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2020

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	96 161,61 €	Dépenses	41 016,47 €
Recettes	135 538,12 €	Recettes	34 642,09 €
Excédent	39 376,51 €	Déficit	6374,48 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Budget 2021

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 138 540 €.

Le budget d'investissement proposé s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 74 825 €.

Quelques points sur les investissements, la réfection des trottoirs de la rue St Etienne et les travaux du cimetière ne se sont pas faits en 2020, cela devrait se faire en 2021. Un photocopieur multi-fonction a été mis au budget pour faciliter le travail de la secrétaire.

Au vu de ces éléments, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

4) Vote des taux d'imposition

Le conseil ne prévoit pas d'augmentation des taux de la taxe foncière. Changement, le foncier bâti est à un taux de 34,64 % dont 21,34 % de taux départemental, le foncier non bâti est à un taux de 28,59 %. Il n'y a plus de taxe d'habitation, la communauté de communes continuera à nous verser, par l'intermédiaire des charges transférées, la part de la taxe d'habitation versée depuis quelques années..

5) Achat défibrillateur

Un défibrillateur va être acheté afin de répondre à l'obligation du décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018.

6) Questions et informations diverses

Le maire nous a annoncé que la préfecture a fait un sondage sur l'organisation des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin prochain. Si cela se fait aux dates annoncées, il serait souhaitable que tous les assesseurs soient vaccinés afin de tenir le bureau de vote. De plus, le maire nous dit que 56 % des maires sont favorables à l'organisation des élections avec les mesures sanitaires adéquates.

Joël CANTON nous fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat de gestion du C.E.G. de Chablis.

Les travaux en attente vont être relancés pour être exécutés cette année.

L'entrée du vieux de chemin de Lignorelles sera remise en état et des trous seront rebouchés sur le chemin de Prenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 10/06/2021**

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET
- Absents :** Mme Marie BLONDEL
M Joël HENRY (excusé)

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 12/04/2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative budgétaire

La préfecture a fait une remarque sur le budget de la commune pour l'année 2021. La ligne « dépenses imprévues » ne doit pas être supérieure à de 7,5 % par rapport au budget. D'où nous reportons 1350 € pour la voirie et 150 € pour titre annulé. La délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nous avons la confirmation des sommes pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public qui s'élève à 215 € pour ERDF (électricité), 147 € pour GRDF (gaz de ville) et 295 € pour les télécoms.

3) Tableau de permanences électorales du 20 et 27 juin

Le maire nous donne les instructions de fonctionnement pour la permanence. Une deuxième urne nous a été prêtée par la mairie de Vallan afin de respecter les consignes électorales. Il y a quatre personnes du village en plus de l'équipe municipale qui viennent renforcer le dispositif de la permanence et pour aider au bon déroulement de ces élections. Suite à la pandémie, il n'y aura pas plus de trois électeurs à la fois dans la salle afin de respecter le protocole sanitaire.

4) Informations sur les travaux

Une relance auprès de GCTP a été faite pour effectuer au plus tôt les travaux des trottoirs de la rue St Etienne.

En ce qui concerne le cimetière, le responsable des travaux de la société PFG va rendre visite le 11 juin et les travaux devraient commencer pour juillet.

5) Questions et informations diverses

Commission cadre de vie : Une réunion préparatrice est prévue le mercredi 23 juin afin d'organiser le repas du 14 juillet. L'idée première est d'avoir des cochons de lait comme plat.

Une recherche d'infrastructure sportive est initiée afin d'aménager le fond de la place Saint-Vincent. Cette structure est pensée pour les enfants et les grands en toute sécurité.

Un bilan du 14 juillet 2020 a été établi. Il apparaît un excédent d'environ 150 €.

Un comité des fêtes est envisagé et la création est prévue pour septembre.

Le logement communal est loué depuis début mai.

La voirie : La rue de la Genillotte va être limitée à 30 km/h.

Afin de limiter la vitesse dans la rue St Etienne, deux idées ressortent. Un enrobé de couleur différente au niveau du croisement de la rue St Etienne et la direction Mont Sabot — La Chapelle Vaupelteigne. Ainsi qu'une chicane avec place de parking entre les numéros de maisons 9 et 11.

Retour de visite sur le méthaniseur de Germigny, Bernard LECUILLER et Joël CANTON nous raconte le principe de fonctionnement de l'installation et la possibilité de la création d'un nouveau dispositif de méthanisation à Beines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Information de dernière minute : L'entrée du vieux chemin de Lignorelles devrait être remis en état fin août par les services travaux de la communauté de communes.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 02/09/2021**

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET
- Absents :** Mme Marie BLONDEL (excusée)

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 10 juin 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les travaux

Les travaux de l'entrée du vieux chemin de TONNERRE à MONTFORT et la rue St Etienne sont terminés.

Les travaux du cimetière qui étaient annoncés pour courant juillet ne sont toujours pas réalisés. Le responsable a été contacté, les travaux devraient cette fois-ci être réalisés courant septembre.

Les travaux des trottoirs de la rue St Etienne sont encore en attente malgré les relances par téléphone et par courriel auprès de la société GCTP qui restent sans réponse. Nous espérons que ces travaux seront réalisés avant la fin de l'année et après les vendanges.

3) Point sur les finances

Il n'y a pas eu de grosses dépenses jusqu'à présent, cela est en phase avec le budget. Nous pourrions payer les travaux d'ici la fin de l'année sans problème.

Un petit point sur la location communale, tout se passe bien et en bon ordre.

4) Décision modificative budgétaire

Le trésor public nous demande encore une fois de faire une décision modificative pour annuler un titre de RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) de 500€ que nous proposons de prendre sur le compte dépenses imprévues.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

5) Chasse communalisée

Il n'y a pas de changement sur l'action de la chasse (200 € pour les extérieurs du village et 100 € pour les Villacois) avec un ticket de 10 € la journée. L'ouverture de la chasse se fera dès que les vendanges seront terminées. L'objectif de cette chasse 2021-2022 est de 6 sangliers et 4 chevreuils. Petit rappel sur les jours de chasse, elles se déroulent les samedis matins et le dimanche dans la plaine.

6) Questions et informations diverses

La commission cadre de vie réfléchit sur un aménagement de la place Saint-Vincent. Dernièrement, nous avons reçu un communiqué de la communauté de commune sur la possibilité d'une subvention de 5000 € par an sur 5 ans et pendant la durée du mandat. Le montage du dossier est en cours de préparation pour mettre en valeur une structure pour la jeunesse.

Bernard LECUILLER nous annonce un dépôt sauvage sur la plateforme de tri sélectif. Une personne a été identifiée dans les débris. Un courrier a été envoyé à cette personne ainsi qu'à la gendarmerie et au service d'ordure de la communauté de commune. La personne incriminée va passer en mairie pour des explications.

Le château d'eau a été mis en sécurité par l'employé de mairie, car la zone était dangereuse suite à des vandalismes. Une idée de démolition de la structure est envisagée, confirmation à venir.

Les travaux d'installation de la fibre sont en attente car nous n'avons pas de retour de la société qui est en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Pour info, Aurélie MAYORA nous présente le bilan bénéficiaire sur l'ensemble des deux 14 juillet 2020/2021.

Un concours de pétanque est prévu pour le 19 septembre qui fait suite au 14 juillet pluvieux. Il y aura dans vos boîtes aux lettres un coupon-réponse pour l'inscription qui sera gratuite.

Le comité des fêtes devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 06/10/2021****Présents :**

Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absente excusée : Mmes Marie BLONDEL

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 2 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Achat d'une chaudière

La chaudière du caveau est tombée en panne après 12 ans de fonctionnement. Une demande de devis a été faite auprès de la société ADF Energie pour son remplacement. Le coût total de l'opération s'élève à 3048 € TTC. La dépense étant imputée en investissement, la TVA sera récupérée en 2022 (508 €).

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour lancer les travaux.

3) Achat d'un module informatique

L'achat du module informatique pour traiter les Déclarations sociales nominatives nous est imposé pour le 1^{er} janvier 2022. Le coût de l'achat s'élève à 350 € TTC auquel il faut ajouter la mise en route de 80 € TTC. Ce module a un abonnement annuel de 200 € TTC. Pour cette première année, le module a un prix de 630 € TTC.

Le conseil donne son accord contraint et forcé pour l'achat de ce module et de son abonnement.

4) Décision modificative

Une fois de plus, nous avons un transfert de compte qui doit être effectué pour régler ces dépenses. Nous allons prendre sur le compte « 022 - dépenses imprévues » 3564 € pour les mettre sur le compte d'investissement « 2135 - installations générales, agencement ».

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Le Maire nous fait un rapide point sur les finances. A la fin septembre, nous avons environ 64 000 € de dépenses et environ 81 000 € de recettes pour les 138 000 € de budgétés.

Un petit aparté sur les futurs travaux, les trottoirs de la rue St Etienne devraient se faire d'ici la fin de l'année au vu des dires d'un employé de la société chargée des travaux. Des chicanes vont être ajoutées dans la rue St Etienne. Concernant le cimetière, le Maire a fait le tour avec la personne chargée des travaux de la société des pompes funèbres. Les travaux doivent commencer très prochainement.

5) Installation d'une douche

L'installation d'une douche pour l'employé communal dans les sanitaires de la mairie est suggérée par Bernard LECUILLER notamment lors des tontes. D'après la législation, il n'y a pas d'obligation mais des recommandations. Une demande de devis a été faite mais il n'y a pas eu de retour, une autre demande sera faite auprès de ADF Energie lors de sa venue pour l'installation de la chaudière du caveau. Cette prévision de travaux pour l'année prochaine fera l'objet d'une prise de décision pour le prochain conseil municipal. Le maire rappelle que l'on demande des devis après décision prise en conseil municipal et non le contraire.

6) Questions et informations diverses

- L'opération chocolat et le repas pour les anciens (pour les plus de 70 ans) sont proposés pour cette année. Ils sont approuvés par le conseil municipal. Le repas est prévu courant novembre dans le caveau de Maligny.
- La prime de fin d'année pour les employés communaux sera reconduite. Elle est approuvée à l'unanimité.
- Château d'eau, le Maire doit rencontrer la société Barbier (entreprise de terrassement).
- Le Maire recherche une personne supplémentaire pour la sécurité des intersections du village pour le marathon et le semi-marathon de Chablis pour le samedi 23 octobre entre 9 h et 13 h. Aurélie MAYORA complète l'équipe.
- La locataire de l'appartement communal a sollicité l'employé communal et Bernard LECUILLER indirectement pour savoir s'il avait la possibilité de mettre en place des garde-corps aux fenêtres ainsi qu'une sonnette vers sa boîte aux lettres afin de réceptionner les colis et les courriers en recommandés. Le conseil approuve les travaux. Le conseil rappelle que le conteneur des ordures ménagères doit être sorti les jours de levée car il y a eu plusieurs ratés au cours des derniers mois.
- Un petit point sur le projet de l'aménagement de la place pour les enfants, il est rappelé qu'il ne faut pas négliger toutes les options de subventions autres que celle de la communauté de communes (DETR et le conseil départemental). Bien que n'étant pas très favorable à cette opération, le Maire rappelle qu'il vaut mieux faire les choses correctement plus tôt que faire de l'à-peu-près.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 09/12/2021**

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER,
Nicolas MAITRET

Absents (excusés) : Mmes Marie BLONDEL, Aurélie MAYORA
M Joël HENRY

La séance est ouverte à 18 h 35

Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT

1) Compte rendu de la séance du 6 octobre 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative budgétaire

Une décision modificative budgétaire est à prendre une fois de plus. L'administration fiscale vient de nous communiquer la somme pour le compte « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) » (N° de compte du budget de fonctionnement : 739 223). Pour équilibrer le compte, nous allons procéder à un transfert de fonds entre les dépenses imprévues (compte n° 022) - 201 € et le compte 739223 (FPIC) de + 201 €.

La décision modificative budgétaire est approuvée à l'unanimité.

3) Point sur les travaux

Les travaux des trottoirs sur un côté de la rue St Etienne sont terminés. Il y a eu quelques reprises par la société GCTP suite aux diverses remarques des riverains. Les travaux s'élèvent à 38 655 € pour un devis initial de 35 426 € et un de 3000 € pour les modifications.

Il y a des devis en prévisions à faire pour l'année prochaine :

- La suite des travaux de réfection des trottoirs toujours coté impairs de la rue St Etienne jusqu'à la sortie du village vers Maligny ainsi qu'entre l'entrée du village coté pair venant de Lignorelles et l'entrée de la rue de la Genillotte, la rue Marie-Adeline et la partie paire de la rue St Etienne au croisement de la rue de la Genillotte jusqu'à la sortie du village vers Maligny.
- Les chemins du finage et un tronçon de la rue de la Genillotte qui donnent des signes de faiblesses.
- Les escaliers du cimetière demandent un renforcement et une fixation des pierres qui le composent.

Une relance pour les travaux du cimetière a été faite à nouveau, car les travaux n'ont toujours pas commencé.

Un point sur les devis concernant le « City stade », nous avons trois devis pour le matériel qui va de 37 000 € à 57 000 € et un devis pour la préparation de la plateforme de 20 000 €. Une grande discussion est lancée sur la faisabilité et la rédaction des dossiers de subventions que nous pourrions avoir (Région, Département et Communauté de commune).

4) Questions et informations diverses

Les décorations de Noël seront installées le vendredi 10 décembre.

Il va être possible de déposer les permis de construire par voie dématérialisée, la communauté de communes nous accompagne dans la démarche.

Le devis pour l'installation d'une douche dans la mairie est incomplet. Le maire voudrait un complément.

Ces derniers jours, un arbre est tombé sur la route de Mont-Sabot. Les pompiers ont été appelés pour déblayer la route.

Un courrier de rappel des obligations incombant aux propriétaires a été fait au cours de l'année concernant les arbres morts susceptibles de tomber. Le service travaux de la communauté de communes pourrait intervenir à ce titre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Crédit photos : Aurélie MAYORA
Alain GUICHARD
Bernard LECUILLER
Joël CANTON

